



# AVANCE AVEC TA CHAMBRE

LE JOURNAL MENSUEL DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PUY-DE-DÔME

N°84 - JUIN 2021

## ACTUALITÉS PAGE 2

**Dégâts de nuisibles : pensez à déclarer vos dégâts**

**Gel : une demande de classement au titre des calamités agricoles est en cours**

**Bidons et produits phytos, Big-Bags, sacs semences papier : c'est le momet d'apporter vos déchets chez votre distributeur**



*Le projet de géothermie profonde, engagé par la société GEOPULSE, au lieu-dit «Le Champ» sur le territoire de la*

*commune de Saint-Pierre Roche, suscite bien des défiances.*

*Les risques encourus par une telle activité sont de deux natures : le risque sismique qui cristallise les craintes de la population riveraine, et l'évaluation environnementale qui fait état d'une perturbation écologique de type faunistique. Le désordre qui met en danger le couple de pie grièche, le milan royal, ou autre, doit être compensé ; telle est la conclusion de l'autorité environnementale.*

*Effectivement, c'est une fois de plus aux agriculteurs à qui il est demandé de neutraliser les effets indésirables de l'affaire par la mise en place de mesures favorables à l'habitat de la faune sauvage rudoyée avec une éventuelle contrepartie financière.*

*Une fois de plus dans le processus Eviter Réduire Compenser, les deux premières priorités Eviter et Réduire ont été ignorées et l'investisseur et les Pouvoirs publics se sont engouffrés dans la partie Compenser en la faisant supporter aux agriculteurs.*

*Nous, élus de la Chambre d'agriculture, avons souhaité travailler avec méthode afin de préserver l'activité des exploitants agricoles. À savoir commencer par réaliser un état des lieux à partir*

*d'un diagnostic multifonctionnel permettant d'expertiser les exploitations concernées et de proposer des mesures qui ne fragilisent pas l'équilibre économique et environnemental des exploitations.*

*S'imaginant en dehors du débat de l'acceptabilité du projet, nous envisagions ce travail sereinement.*

*L'implication de la Chambre sur ce dossier nous apparaît nécessaire dans l'accompagnement des agriculteurs face aux intentions des parties prenantes. GEOPULSE met la pression sur les agriculteurs locaux pour qu'ils s'engagent dans des mesures non connues à ce jour leur permettant ainsi d'obtenir rapidement les autorisations administratives. Demander aux agriculteurs de compenser c'est laisser les penser fautifs alors que leurs pratiques ont permis de préserver le biotope qui va être perturbé par la géothermie profonde !*

*Nous souhaitons des aménagements administratifs et législatifs qui tiennent compte de la neutralité espérée par la profession agricole sur l'invitation compensatoire. Nous appelons aussi de nos vœux transparence et concertation des différentes parties prenantes et à GEOPULSE « de sortir du bois».*

**Richard RANDANNE**  
Vice-président de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

## AGRONOMIE PAGE 4



**Expérimenter et innover pour accompagner l'agriculture dans ses transitions économiques, sociétales et climatiques**

## AGENDA PAGE 5

**15 juin : visite de la plateforme Céréales de montagne à Celles-sur-Durolle**

**Flyer de l'événement joint à ce journal**

**21 et 23 juin : visites de terrain sur la conduite des lentilles et pois chiche**

**30 juin : l'eau projet d'avenir quelles démarches ? Réunion d'information en Combrailles**

## FORMATIONS PAGE 8

## CLASSEMENT NUISIBLES

## PENSEZ À DÉCLARER ET CHIFFRER VOS DÉGÂTS POUR MAINTENIR LE CLASSEMENT DES ESPÈCES

Le classement d'une espèce en *espèce nuisible* ou non, est révisé tous les trois ans. Il se base sur la réalité des dégâts occasionnés par cette espèce.

Sans remontée des déclarations de dégâts, le caractère "nuisible" de ces espèces peut redevenir uniquement "chassable" et aucune intervention ne sera possible entre le 1<sup>er</sup> mars et le 2<sup>e</sup> dimanche de septembre (hors période d'ouverture de la chasse). Il est donc indispensable de faire connaître tout dégât dont vous avez été victime et de le chiffrer économiquement. Pour cela, nous vous demandons de remplir la fiche de déclaration en ligne  sur notre site Internet.

**Attention, une fiche est à remplir pour chaque espèce ayant généré des dégâts.**

Merci de retourner votre/vos fiche(s) remplie(s) en joignant si possible une photo des dégâts occasionnés par courrier ou par mail :

Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, pôle Productions  
11 allée Pierre de Fermat - BP 70007 - 63171 Aubière Cedex

ou [c.francon@puy-de-dome.chambagri.fr](mailto:c.francon@puy-de-dome.chambagri.fr)

## APPRENTISSAGE

## VOUS SOUHAITEZ RECRUTER UN APPRENTI ? FAITES-VOUS CONNAÎTRE !

La Chambre d'agriculture vous aide dans votre recherche et facilite chaque étape du contrat d'apprentissage, de son élaboration à sa mise en œuvre.

Afin de nous assurer une meilleure connaissance des offres pour la future campagne merci de bien vouloir répondre à notre **enquête en ligne** en scannant ce QR CODE avec votre smartphone ou en vous rendant  sur notre site Internet.



 **Contact : Isabelle ARBRE**  
04 73 44 45 89

## ÉPISODE DE GEL

## UNE DEMANDE DE CLASSEMENT AU TITRE DES CALAMITÉS AGRICOLES EST EN COURS

Le 22 avril, les élus de la Chambre d'agriculture ont accompagné la DDT pour évaluer les dégâts causés par le gel. Plusieurs exploitations arboricoles et viticoles ont été visitées à Marsat et St-Amant-Tallende. Une seconde tournée sur le terrain est prévue fin mai chez des producteurs de petits fruits. Les données récoltées seront analysées sur les bases du protocole national par le Comité Départemental d'Expertise (CDE).



« Une aide ponctuelle mais insuffisante » selon Baptiste ARNAUD, qui estime qu'il faudrait une vision à plus long terme, intégrant le contexte global des exploitations.

D'autres mesures sont également prises au niveau national : ouverture d'un fonds de solidarité, possibilité de demander des reports de charges, dispositif de calamités agricoles avec un taux d'indemnisation qui devrait être revalorisé à 40% au lieu de 35%...

## 50 000 € POUR LES ARBORICULTEURS PUYDOMOIS

Le 12 mai dernier, le préfet du Puy-de-Dôme s'est rendu sur une exploitation fruitière à Marsat pour présenter les différentes mesures de soutien prises au niveau national. L'enveloppe attribuée pour le Puy-de-Dôme s'élève à 50 000 € avec une priorité aux arboriculteurs primo-installés ou à ceux qui ont déjà connu des épisodes de gel par le passé.

## BIDONS ET PRODUITS PHYTOS, BIG-BAGS, SACS SEMENCES PAPIER

## EN JUIN C'EST LE MOMENT D'APPORTER VOS DÉCHETS CHEZ VOTRE DISTRIBUTEUR



**Sont collectés :** les emballages vides de Produits Phytosanitaires (EVPP), les Produits Phytos Non Utilisables (PPNU), les EPI-U (Équipements de Protection Individuelle usagés), les Big-bags et Sacs d'engrais et les Sacs papier de semences

Consultez les consignes de préparation sur notre site Internet ou en flashant ce QR CODE.

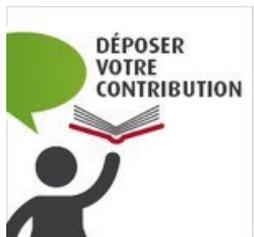


Une attestation de dépôt est remise lors de votre passage chez le distributeur, preuve obligatoire de la prise en charge de vos emballages dans une filière de valorisation.

 **Contact : Béatrice FEFEU :**  
06 30 00 24 82

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉVISION DES ZONES VULNÉRABLES**

**LE PROJET EST MIS À DISPOSITION DU PUBLIC JUSQU'AU 10 JUIN : DONNEZ VOTRE AVIS !**



Dans le cadre de la 7<sup>e</sup> campagne de surveillance « nitrates », la révision des zones vulnérables dans

le bassin Loire-Bretagne a été engagée à l'automne 2020.

En application de la loi du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, l'article L.120-1 du Code de l'environnement prévoit de mettre à disposition du public, les projets de décisions autres qu'individuelles des autorités publiques ayant une incidence sur l'environnement.

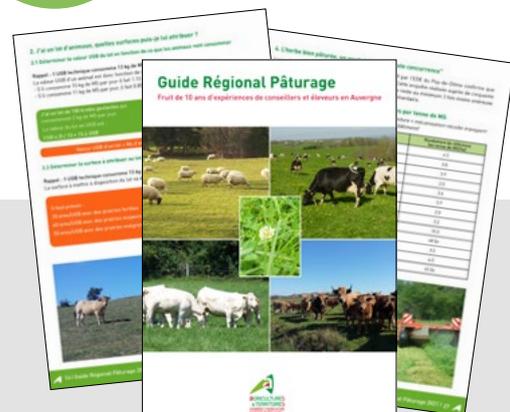
**Dans ce cadre, vous pouvez vous exprimer sur ce projet durant la période de 32 jours comprise entre le 10 mai 2021 et le 10 juin 2021.**

Suite à cette procédure, à la phase de consultation des conseils régionaux, des chambres régionales de l'agriculture, des agences de l'eau et des commissions régionales de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) du bassin Loire-Bretagne et à l'avis du comité de bassin, la Préfète coordonnatrice de bassin arrêtera la liste des communes en zones vulnérables.

**Toutes les modalités et les documents de consultation sont à retrouver sur le site de la DREAL Centre-Val de Loire ou en accès direct depuis notre site Internet.**



**VIENT DE PARAÎTRE :**



**LE GUIDE RÉGIONAL PÂTURAGE**

Conçu comme un guide pratique pour tous les éleveurs laitiers ou allaitants de la région et leurs conseillers, il présente les différentes étapes pour raisonner la valorisation des prairies au pâturage. Il rassemble de nombreux conseils sur la préparation du pâturage jusqu'à son pilotage au jour le jour.

S'appuyant sur l'expérience et les observations réalisées depuis 10 ans auprès des éleveurs de la région Auvergne, c'est une mine d'informations essentielles pour qui veut profiter au maximum de la principale ressource fourragère de la région, à savoir l'herbe !

Consultez-le sur notre site Internet ou en flashant ce QR CODE



**ZOOM RÉFÉRENCES Bovins lait**

Les conseillers références de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme font partie des 230 conseillers nationaux du réseau INOSYS. Ils suivent chaque année des exploitations pour en comprendre le fonctionnement et récolter des données systémiques techniques, économiques, sociales et environnementales.

À partir des suivis de fermes Bovins lait, voici une estimation des revenus 2020 pour les zones de Montagnes et Piémonts, une partie des fermes étant en AOP.

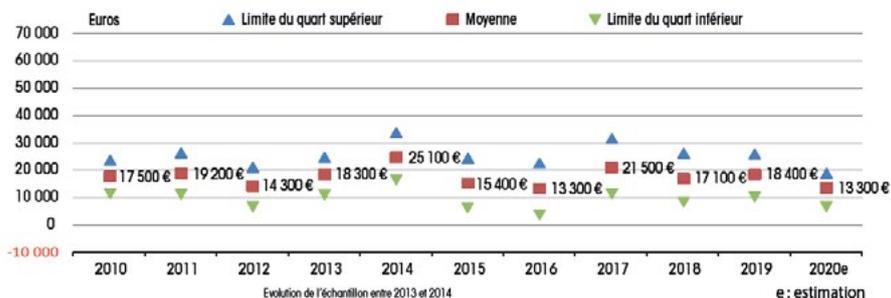
En 2020, le prix du lait de 373 €/1 000 L en moyenne est légèrement plus bas qu'en 2019 (-4 €).

Le prix des veaux et des vaches de réformes a baissé ce qui engendre une baisse de 3 €/1000 L pour le coproduit viande.

À cela s'ajoute une augmentation des charges opérationnelles de 4 %.

Enfin la sécheresse a provoqué des achats d'aliments supplémentaires. Tout ceci conduit à une baisse de résultat courant estimée à 5 000 €/UMO.

Les aides sécheresses non comptabilisées dans cette estimation permettront de couvrir une partie de la baisse.



Évolution du résultat courant /UMO exploitant et variabilité annuelle

**LES FICHES TECHNIQUES PLANTES ENVAHISSANTES**

Des fiches pratiques pour tout savoir sur la **Datura** et la **Cuscutte** : la biologie, l'habitat, la nuisibilité et les méthodes de lutte.

Consultez-le sur notre site Internet ou en flashant leur QR CODE



## Expérimenter et innover pour accompagner l'agriculture dans ses transitions économiques, sociétales et climatiques



Investis dans plusieurs projets de Recherche et Développement, les conseillers agronomes de la Chambre d'agriculture testent et évaluent des systèmes de cultures adaptés et adaptables à nos problématiques

locales. Intégrant les enjeux sociétaux et climatiques auxquels nous sommes confrontés, ils co-construisent et travaillent main dans la main avec les collectifs d'agriculteurs et les exploitations supports sur des solutions en phase avec les objectifs technico-économiques de nos exploitations. De nombreux essais sont réalisés chaque année par la Chambre d'agriculture et leurs partenaires. **Des leviers existent.** Certains sont abordés dans ce dossier à travers les réseaux DEPHY et DESC'Inn mais les conseillers Chambre sont à votre disposition pour vous présenter l'ensemble de ces projets lors de visites techniques sur le terrain, de réunions d'information ou d'échanges collectifs en formation...

Bertrand NICOLAS, vice-président de la Chambre d'agriculture, responsable agronomie



**ÉCOPHYTO**  
DEPHY | RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

### ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS VERS MOINS DE DÉPENDANCE EN PRODUITS PHYTOS TOUT EN CONSERVANT LA RENTABILITÉ DE LEURS SYSTÈMES DE CULTURES

#### LE RÉSEAU NATIONAL DEPHY

**3 000 AGRICULTEURS** au sein de 250 groupes présents sur l'ensemble du territoire national et couvrant toutes les filières végétales. Engagés dans **UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE DE RÉDUCTION DES PRODUITS PHYTOS**, ils travaillent sur des thématiques communes, échangent et avancent ensemble, avec l'aide d'un animateur : **l'ingénieur réseau DEPHY**

**UN INDICATEUR DE SUIVI : L'IFT**  
L'Indice de Fréquence de Traitement de chaque exploitation est comparé avec un IFT de référence en fonction de la région et de la filière. **Un système est défini comme économe** si son IFT est inférieur à 70 % de la référence, très économe si inférieur à 50 % et non économe si son IFT est supérieur à l'IFT référence.

**En Auvergne, l'IFT de référence en grandes cultures est de 3,8**

Des résultats et des ressources par production sur la protection des cultures disponibles

**SUR UN SITE INTERNET**

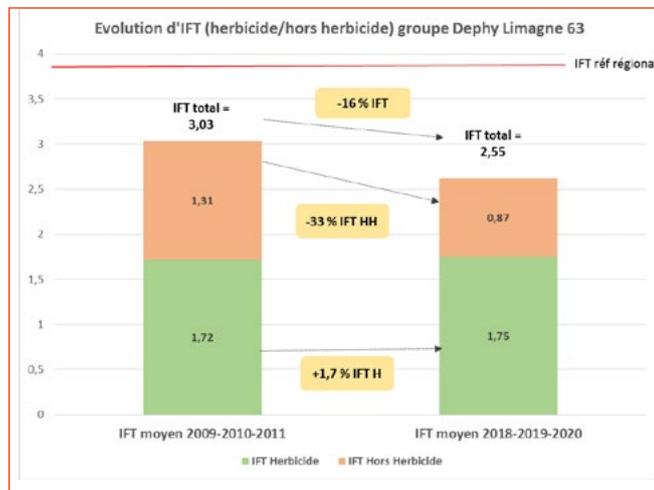
[ecophytopic.fr](http://ecophytopic.fr) pour vous aider à concilier la rentabilité de votre exploitation et la protection de l'environnement.



**Dans le Puy-de-Dôme, le groupe DEPHY rassemble 11 exploitations céréalières qui travaillent et avancent ensemble à la diminution de l'usage des phytos**

Depuis 2010, les agriculteurs du groupe, accompagnés par Marine MASSON, conseillère agronomie à la Chambre d'agriculture et ingénieur réseau DEPHY, mènent différentes actions collectives : tours de parcelles, co-conception, visites d'exploitation... Des essais et des tests réalisés par chacun sont mis en place sur des thèmes comme le désherbage mixte du maïs, le choix variétal blé ou encore le semis de maïs sous couvert... Ils ont également réalisé des formations avec la Chambre d'agriculture sur la fertilité du sol, la biodiversité fonctionnelle...

**Pour diminuer leur usage de produits phytos, les agriculteurs combinent en moyenne 6 leviers** parmi la reconception de la rotation, le choix variétal, le biocontrôle, le décalage de la date de semis, le désherbage mécanique, la technique bas-volume, le semis direct, le faux semis, la gestion des intercultures... **À chacun de choisir les leviers les plus adaptés à son système et à ses objectifs.**



**En 10 ans, l'IFT total moyen du groupe a diminué de 16 % pour atteindre une valeur de 2,55**

soit moins de 70 % de l'IFT de référence régionale. Il s'agit du seuil à partir duquel on considère que les systèmes sont économes en produits phytosanitaires. La diminution concerne l'IFT hors herbicide.

L'IFT herbicide lui reste stable depuis 10 ans, sa diminution est le prochain objectif du groupe dans le cadre de son réengagement, pour poursuivre le travail jusqu'en 2026 et aller si possible plus loin !



**Cf. retour d'expérience de Didier MANLHIOT en page 6**

DESCInn



## TESTER ET ÉVALUER DES SYSTÈMES DE CULTURES INNOVANTS POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX TECHNICO-ÉCONOMIQUES DES EXPLOITATIONS

### LE RÉSEAU RÉGIONAL DESC'Inn

Un projet coordonné par la Chambre régionale d'agriculture en partenariat avec les Instituts techniques et les Chambres départementales d'agriculture.

#### TESTER ET ÉVALUER DES SYSTÈMES DE CULTURES INNOVANTS ET PERFORMANTS

L'expérimentation système consiste à tester des systèmes de culture (SdC) dans leur ensemble à l'échelle de la rotation et sur le moyen et long terme.

#### LES AGRICULTEURS AU COEUR DU DISPOSITIF

Situées dans l'Allier, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme, les 7 exploitations support ont été associées dès le départ, via des ateliers de co-conception pour définir les systèmes de culture à mettre en place.

#### PLUSIEURS ENJEUX IDENTIFIÉS AVEC LES AGRICULTEURS

- **La fertilité des sols** : améliorer les composantes biologique, physique et chimique
- **La gestion des bioagresseurs** : maîtriser les maladies, ravageurs et adventices
- **La rentabilité** : maintenir la compétitivité et la rentabilité des exploitations et satisfaire les exigences filières
- **L'autonomie alimentaire en polyculture élevage**
- **L'adaptation et l'atténuation au changement climatique**

Consultez les **RÉSULTATS DES PREMIÈRES ANNÉES DE SUIVI** diffusés et commentés lors du Webinaire de l'agro du 1<sup>er</sup> février dernier sur les 2 sites de Limagne sur notre site Internet [puydedome.chambre-agriculture.fr](http://puydedome.chambre-agriculture.fr)



Parmi les 7 sites d'expérimentation du réseau, 3 sont dans le Puy-de-Dôme : 2 en grandes cultures depuis 2016 et un nouveau site en polyculture-élevage depuis 2019. Yoann GINESTIÈRE, Maurin LAUGIER et Stéphane VIOLLEAU, respectivement conseillers agronomie et fourrages, suivent ces fermes support.

#### SITE LIMAGNE NORD : LE GAEC DE PRALONS À BUSSIÈRE-ET-PRUNS

**L'agriculture de conservation comme levier d'adaptation**

L'agriculture de conservation pose toujours question quant à son adaptabilité au contexte séchant de Limagne. Depuis 5 ans les associés du GAEC de Pralons tentent de trouver des solutions durables pour performer dans ce mode de production innovant. Sur les parcelles non irriguées, ils mettent l'accent particulièrement sur la **diversification des cultures**, avec pas moins de 10 cultures testées sur les systèmes suivis : les dernières en date sont l'avoine de printemps, le blé dur, le lin de printemps ou encore la féverole. La **diminution du travail du sol** commence également à porter ses fruits, avec une baisse significative des charges de mécanisation.



*Vers une stratégie d'opportunité : ici, la féverole d'hiver semée en octobre (semences de ferme) sera soit récoltée en grains (si peu de maladies et de salissement) et fera un très bon précédent blé, soit elle sera détruite et offrira un excellent couvert avant semis direct de maïs grain.*

#### SITE LIMAGNE SUD : L'EARL MANLHIOT À ST-REMY-DE-CHARGNAT

**L'agriculture de conservation pour maîtriser les charges**

Suite à plusieurs années compliquées en cultures non irriguées, la santé économique des exploitations est remise en question. L'agriculture de conservation, c'est le choix

pris par Didier MANLHIOT depuis des années. Le colza, culture pourtant en péril en Auvergne, reste une culture centrale du système de Didier. Il a d'ailleurs largement revu son itinéraire technique en y associant différentes légumineuses, gélives comme la féverole et pérennes comme le trèfle blanc, la luzerne ou le lotier. Après moisson, ces légumineuses continuent de se développer, protègent le sol et permettent un semis direct du blé suivant. Cette technique, encore en phase de test chez quelques agriculteurs de Limagne Sud, permet de répondre au besoin de l'agriculture de conservation (couverture des sols), même lors des été secs que nous connaissons depuis quelques années.



**Voir expérience de Didier MANLHIOT sur le colza associé page 6**

#### NOUVEAU SITE EN LIVRADOIS-FOREZ : LE GAEC DE LAIRE À AUGEROLLES

Comme dans beaucoup de systèmes de polyculture-élevage de la région, les coûts de production des fourrages représentent une charge de plus en plus importante. Pour réduire ces coûts, les agriculteurs du GAEC de LAIRE misent sur leurs sols en mettant en œuvre des itinéraires techniques qui tiennent compte des possibilités offertes par leur sol (semis direct de prairie sous couvert, de dérobées estivales, absence de travail du sol après maïs...)



Dernièrement, une après-midi a été consacrée à l'étude de la qualité des sols des exploitations grâce aux analyses de fertilité biologique réalisées depuis 2 ans et à la réalisation de profil culturaux (photo ci dessus).

**Une visite du site sera prévue en septembre, plus d'infos à venir.**

## ZOOM SUR UNE PRATIQUE MISE EN ŒUVRE EN GRANDES CULTURES PAR UN AGRICULTEUR SUIVI DANS LES RÉSEAUX DEPHY ET DESC'INN

### SEMIS PRÉCOCE DE COLZA D'HIVER ASSOCIÉ + MÉLANGE VARIÉTAL

**Didier MANLHIOT**  
St-Rémy de Chagnat

**SAU** : 105 hectares

**Irrigation** : irrigation du maïs semence, colza non irrigué

**Types de sols** : argilo calcaires superficiels, argilosableux, alluvions

**Travail du sol** : semis simplifiés, semis directs céréales et couverts

**Succession de cultures** : parcelles irrigables – Colza-Blé-Maïs semences – Blé/Seigle  
Non irrigables : Colza-Blé-Lin – Blé-Tournesol/Lentille-Blé

**Autres éléments de contexte** : pluviométrie de 550 mm/an en moyenne, forts contrastes climatiques.

**La pratique au sein du système de culture** : Elle est associée au semis simplifié voir direct, à l'implantation de couverts végétaux et à l'alternance des périodes de semis.

### ORIGINE DE LA PRATIQUE ET CHEMINEMENT DE L'AGRICULTEUR

Les parcelles de l'exploitation craignent l'humidité et le sec, et les sols usent très rapidement le matériel. Didier a cherché à améliorer la structure et la vie de ses sols, tout en réduisant les charges de mécanisation, et en réduisant les intrants. C'est ce qui l'a amené à **s'intéresser aux couverts végétaux en interculture et au colza associé.**

### OBJECTIFS DE L'AGRICULTEUR

- Garantir son revenu
- Conserver un sol vivant
- Augmenter le taux de matière organique pour augmenter la Réserve Facilement Utilisable (RFU)
- Réduire les dépenses en intrants (engrais, phyto)

### LES ATTENTES DE L'AGRICULTEUR

La simplification du travail du sol, l'association du colza avec les plantes compagnes et le semis d'un mélange variétal (variété précoce associée à une variété d'intérêt) ont permis à Didier de réduire l'utilisation des insecticides, avec notamment une absence de traitement mélighètes depuis 2015. Le colza étant plus robuste à l'automne, le traitement contre les altises et dans une moindre mesure contre les charançons du bourgeon terminal ne sont pas systématiques : la décision de traitement est prise à la parcelle selon les observations réalisées. L'objectif n'est pas l'absence totale de symptômes, ceux-ci sont acceptés par Didier tant que la marge de la culture n'est pas atteinte..

### MISE EN ŒUVRE ET CONDITIONS DE RÉUSSITE

Le semis du colza associé doit être réalisé tôt pour conserver l'humidité du sol, profiter d'éventuels orages estivaux et assurer assurer une levée rapide du colza et du couvert. La part de la variété précoce par rapport à la variété d'intérêt est de 5%. La variété précoce, en fleurissant plus tôt, attirera les mélighètes, réduisant les attaques sur les boutons de la variété d'intérêt.

Les couverts retenus permettent de rendre différents services : féverole de printemps pour perturber les insectes, lentille pour la gestion du salissement et trèfle blanc pour l'interculture suivante.

Le délai de retour dans la rotation est de 5-6 ans, avec alternance de cultures d'automne et de printemps pour une meilleure gestion des adventices.

### TÉMOIGNAGE DE DIDIER MANLHIOT

« Dès la moisson, j'utilise une herse Ecomulch pour déchaumer très superficiellement, quitte à laisser les pailles. Il faut être prêt à semer autour du 5-10/08. Pour les plantes compagnes, j'ai essayé plusieurs combinaisons et finalement j'ai choisi différentes espèces : la féverole qui monte en hauteur pour perturber les insectes, la lentille et le trèfle blanc qui sont couvrants, mais d'autres plantes pourraient être testées (lotier, fénugrec, pois chiche, lin...). Les conditions de réussite sont très dépendantes de la météo. Mon itinéraire technique n'est pas figé, il est important de s'adapter aux conditions de l'année, à la parcelle, et de ne rien s'interdire (travail du sol un peu plus profond ou traitement insecticide si besoin). »

### SES CONSEILS

« Pour être efficace, le couvert doit être dense à l'automne. Les semences de plantes compagnes coûtent cher, faire sa semence de ferme est une bonne solution. »

### CE QU'IL RETIENT

« Le colza associé est une des techniques mise en place sur mon exploitation. Il est difficile d'évaluer cette technique seule, il faut évaluer l'ensemble de la conduite du colza, voir plus : il faut ainsi prendre en compte l'utilisation du biocontrôle contre le sclérotinia, le choix variétal et l'ensemble des leviers utilisés dans la rotation... »

**Vous souhaitez en savoir plus ?**

**Contactez l'équipe agronomie**

**04 73 44 45 95**

**agrocultures@puy-de-dome.chambagri.fr**



**2 rendez-vous à ne pas manquer en juin :**  
**Venez visiter les plateformes d'essais :**

**HERBE RICHESSE  
 DU FOREZ  
 LE JEUDI 03 JUIN  
 À ST-JUST**

**CÉRÉALES DE  
 MONTAGNE  
 LE MARDI 15 JUIN  
 À CELLES-SUR-  
 DUROLLE**

Toutes les infos sur  
 notre site Internet

**INNOV'  
 ACTION**

**04  
 JUIN**

## VENDREDI DE L'AGRO

**2 rendez-vous vous  
 sont proposés le  
 vendredi 04 juin :**

**Structure du sol : comment  
 l'évaluer ? Le 04 juin matin à 09h  
 à Montpensier**, chez Marielle BOILE

- Profil cultural et test bêche
- Analyse du comportement de l'eau dans le sol
- Plateforme Fertisol

**Adapter son itinéraire  
 technique du blé : Le 04 juin  
 après-midi à 14h à Montpeyroux**

RDV parcelle de Pascal CHASSAING,  
 lieu-dit « Roche Fumade »

- Changement climatique : Quels impacts sur le cycle du blé ? Des pistes d'adaptation ?
- Échanges sur les itinéraires techniques du blé avec pour support la visite d'un essai (2 dates de semis et 2 densités pour 2 variétés de blé améliorant : togano et rebelde)

Toutes les infos auprès de vos  
 territoires Limagnes : 04 73 44 45 69

## VISITES LEGUMES SECS LENTILLE ET POIS CHICHE

**Vous vous posez des questions sur la conduite technique  
 des légumes secs ? Retrouvez-nous sur le terrain pour  
 échanger et visiter les essais.**

**21  
 JUIN**

### RDV terrain Lentille

**Lundi 21 juin à 14h à Beauregard-  
 l'Évêque puis Ennezat**

Lieu de RDV à Beauregard l'E. Coordonnées  
 GPS : 45.820305, 3.313686

- Essai densité de semis et enrobage de semence avec cobalt, Beauregard l'Évêque (chez P DECOMBAS)
- Essai variétés bio, Ennezat (chez JP ONZON)

*En présence de Laura Cipolla, ingénieur Terres Inovia*



**23  
 JUIN**

### RDV Terrain Pois chiche

**Mer. 23 juin à 14h à  
 Espirat puis Moissat**

Lieu de RDV à Espirat : coordonnées  
 GPS : 45.751577, 3.34474

- Essai modalités de semis (écartement : semoir monograine VS semoir céréales, densités) et gestion désherbage (herbicides, désherbage mécanique, mixte) chez Sébastien BOURLETIAS
- Association pois chiche / lin en bio (au GAEC Dou Chonlai)

*En présence de Quentin Lambert (expert Pois chiche, Terres Inovia) et Laura Cipolla, ingénieurs Terres Inovia*



**Contacts :**

Sabrina BOURREL 07 88 86 96 62 ou Alban MIALON 06 30 00 26 46

**10  
 JUIN**

**Réunion  
 d'information  
 nouvelle  
 filière :**

## L'AIL BLANC DESTINÉ À LA DÉSHYDRATATION

La création d'une filière locale est en réflexion avec la Société Nouvelle des Etablissements Rochias basée à Issoire qui souhaite s'approvisionner en Limagnes.

Vous êtes agriculteur, intéressé par cette production et vous souhaitez en savoir plus ? **Rejoignez-nous pour une réunion d'information jeudi 10 juin à 14h à la Chambre d'agriculture à Aubière.**

Toutes les infos auprès de vos  
 territoires Limagnes : 04 73 44 45 69

**30  
 JUIN**

## L'EAU PROJET D'AVENIR QUELLES DÉMARCHES ?

La Chambre d'agriculture réorganise une réunion d'information sur le même principe que celle organisée sur le secteur de Thiers en début d'année.

**La réunion est prévue mercredi 30 juin matin, sur le secteur de la Communauté de communes du Pays de St-Eloy, lieu exact à définir / Rapprochez-vous de votre antenne Combrailles**

**Au programme :**

- Ce qu'il est possible de faire et comment le faire : stockage de l'eau, captage de source, forage, zones humides, le cours d'eau,...

- Si j'ai un projet, quelles démarches dois-je suivre et qui sont mes interlocuteurs ?

**Intervenants :** Conseillers eau de la Chambre d'agriculture et DDT police de l'eau.



Plus d'informations auprès de votre territoire Combrailles 04 73 85 82 43

## Retour sur la formation : JE MAÎTRISE LES VIVACES EN GRANDES CULTURES BIO

Les adventices vivaces sont problématiques compte tenu de leur forte capacité de compétition et de propagation. La Chambre d'agriculture a mis en place une nouvelle formation pour vous permettre de mieux maîtriser ces plantes.

Elle s'adresse tant aux agriculteurs bio qu'aux conventionnels qui souhaitent réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.

Pour cette formation, nous avons fait appel à Claire CROS, chargée de mission à Agro-Transfert, structure basée dans les Hauts-de-France. Elle a une expertise sur les vivaces grâce aux données collectées grâce à 2 projets de développement.

La première journée du 15 janvier 2021 a regroupé 5 agriculteurs bio et 2 agriculteurs conventionnels. Il a été question de mieux connaître les vivaces et les méthodes de lutte efficaces dans les systèmes de production des participants.

Après des apports théoriques, les agriculteurs ont travaillé en groupe sur des cas concrets pour proposer une rotation et des moyens de lutte mécanique réduisant la pression des vivaces.

La formation se poursuivra avec une deuxième journée sur le terrain le 7 septembre 2021 pour observer du matériel spécifique et l'efficacité de ces outils au champ. **Vous souhaitez participer à cette 2<sup>e</sup> journée ? N'hésitez pas à nous contacter au 04 73 44 45 52**



Retour sur cette journée de formation avec Florian LALOIRE, agriculteur à Billom en grandes cultures et cultures spécialisées.

### Pourquoi suivez-vous cette formation ?

« Mon exploitation n'est pas bio mais je m'intéresse de plus en plus aux techniques bio. Les vivaces sont difficiles à gérer en conventionnel alors j'étais curieux de savoir comment les gérer sans produits phytosanitaires.

### Qu'avez-vous le plus apprécié sur cette formation et qu'allez-vous mettre en place après la formation ?

Claire CROS a montré que la rotation était un levier important pour lutter contre les adventices et l'exercice de groupe m'a permis de m'interroger sur mes rotations : j'envisage maintenant d'intégrer un peu de luzerne. Pour cela, il faut que je m'investisse dans la recherche d'un débouché.

J'ai aussi apprécié le partage d'expérience avec les agriculteurs bio expérimentés.»

## DATES DES DERNIÈRES FORMATIONS DE CETTE CAMPAGNE

Retrouvez l'offre de formations 2021/2022 dès le mois d'août sur notre site Internet



### INSTALLATION

Inscription : 04 73 44 45 49

Toutes les formations ci-après ont lieu à Aubière.

- > Je gère la trésorerie de mon exploitation en phase d'installation (1j) 15 juin
- > Je réussis mon installation par une bonne connaissance de mon environnement professionnel (1j) - 16 juin
- > Je gère l'administratif de mon exploitation (1j) - 18 juin
- > Je réussis mon installation en société (2j)  
2 sessions : 22 et 24 juin ou 05 et 09 juillet

Nos formations bénéficient du financement de VIVEA et de fonds européens sous certaines conditions.

Vous êtes en situation de handicap ? Prenez contact avec le service formations (04 73 44 45 54) afin d'envisager les aménagements possibles et personnaliser votre accueil.

[www.puydedome.chambre-agriculture.fr](http://www.puydedome.chambre-agriculture.fr)



## CHAMBRE D'AGRICULTURE PUY-DE-DÔME

11 allée Pierre de Fermat  
63170 Aubière  
Tél. : 04 73 44 45 46  
Fax : 04 73 44 45 50  
contact@puy-de-dome.  
chambagri.fr

**Horaires d'ouverture :**  
du lundi au vendredi  
8h30-12h30 - 13h30-17h

## TERRITOIRES

**Artense Cézallier-Sancy**  
2 Route des Fraux  
63610 Besse  
Tél. : 04 73 79 58 72  
acs@puy-de-dome.  
chambagri.fr

**Combrailles**  
1 rue du général Desaix  
63390 St-Gervais  
Tél. : 04 73 85 82 43  
comb@puy-de-dome.  
chambagri.fr

**Dômes Hautes  
Combrailles**  
33 rte ancienne RN89  
63210 Rochefort-Mgne  
Tél. : 04 73 65 92 69  
dhc@puy-de-dome.  
chambagri.fr

**Limagne nord et sud**  
11 allée Pierre de Fermat  
63170 Aubière  
Tél. : 04 73 44 45 69  
ln@puy-de-dome.  
chambagri.fr

**Limagne sud**  
*Perm. tous les jeudis*  
Lycée St-Joseph  
63340 Le Breuil/Couze  
Tél. : 04 73 71 62 15  
ls@puy-de-dome.  
chambagri.fr

**Livradois-Forez**  
19 av. de Lyon -  
63600 Ambert  
Tél. : 04 73 82 09 74  
dlf@puy-de-dome.  
chambagri.fr

**Dore Bois Noirs**  
*Perm. tous les lundis*  
Rue Baruptel - La Croix  
blanche - 63300 Thiers  
Tél. : 04 73 80 10 06  
dbn@puy-de-dome.  
chambagri.fr